

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

ARRÊTE MUNICIPAL

Le Maire de LARRINGES,

**Arrêté n° A 2025-46
portant vente du
piano droit de marque
Kawai modèle N S10**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire la décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu le prix d'acquisition du piano droit de marque Kawai modèle N S10 de 3 800 € TTC en 2004,

Vu l'arrêté n°2024-16 du 19 mars 2024 fixant le prix de vente du piano droit de marque Kawai modèle N S10 à deux mille euros,

Vu l'absence d'acquéreur à ce prix,

Considérant que ce piano n'a plus d'utilité pour la commune,

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

et publication le

Le Maire,

Georges BLANC

ARRETE :

Art. 1er. – Le piano droit de marque Kawai modèle N S10 est aliéné de gré à gré au prix de 1 400 € (mille quatre cents euros).

Art. 2. – L'acquéreur est la SARL BLANC MUSIQUE située à Anthy-sur-Léman

Art. 3. – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Comptable de Thonon-les-Bains
- Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains.

Fait à LARRINGES, le 9 octobre 2025
Le Maire,

Georges BLANC



Le maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.